



Conseil Académique en formation plénière

Séance du mardi 16 mars 2021

Le Conseil Académique s'est réuni en formation plénière le mardi 16 mars 2021 à 10h20 via Teams, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne, de Madame Karen FIORENTINO, Vice-Présidente de la CFVU, de Monsieur Pascal NEIGE, Vice-Président de la Commission de la Recherche et de Madame Léa CLOUZOT, Vice-Présidente Etudiante du Conseil Académique.

Pour la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

Collège A (8) : M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Daniele FAENZI ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD (donne procuration à M. Luc IMHOFF) ; M. Claude GROS ; M. Luc IMHOFF ; M. Alain MARTIN ; Mme Emmanuelle VENNIN (départ à 11h59)

Collège B (2) : Mme Carine MICHEL ; M. Alain RAUWEL (excusé) ; Mme Sylvie SIRE

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE ; M. Xavier URBAIN ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (11) : Mme Chloé BARANTON (donne procuration à Mme KALAYCI Mélissa à partir de 10h20) ; M. Simon BARRET (départ à 11h07) ; M. Nathan BRANCATO ; Mme Léa CLOUZOT ; M. Anthony DEVISE ; M. Mathieu HOUILLEZ (à partir de 12h09) ; Mme Mélissa KALAYCI ; Mme Soline PION ; M. Maximilien PROVIN ; M. Maxence ROULLIAT ; Mme Jeanne SIBOURG ; Mme Sara TAMIZET

Collège des Personnalités extérieures (1) : M. Christophe MORAT

Invité à titre consultatif (3) : M. Didier PERRAULT (représenté par Mme Marie-Pierre MARTIN) ; Mme Christine LE NOAN (représenté par M. Léo MAGNIEN) ; M. Emmanuel RANC

Invités : Mme Sophie MORLAIX (jusqu'à 11h56) ; M. Pierre-Etienne THEPENIER ; M. Laurent GAUTIER (jusqu'à 11h26) ; M. Stéphane TIZIO ; M. Pierre ANCET ; Mme Vanessa VAIZANT ; M. Jean-Baptiste WALTER

Nombre de membres présents ou représentés en début de séance : 27

Pour la Commission de la Recherche :

Etaient présents ou représentés :

Collèges des Personnels : Pierre ANCET, Hervé ASSADI - donne procuration à Romuald LEPERS, Samir BAJRIC, Yves BALLAY, Audrey BENTZ - donne procuration à Pierre ANCET, Vanessa DAVID-VAIZANT, Jean-François DECONINCK, Philippe DESBRIERES, Laurent GAUTIER, Caroline GERIN, Corinne LELOUP, Romuald LEPERS, Alamin MANSOURI, Sylvie MARCHENOIR - donne procuration à Laurent GAUTIER, Gwénaél MASSUYEAU - donne procuration à Marianne ZELLER, Nadine MILLOT, Isabelle MOINE-DUPUIS, Mireille MONNIER, Franck MOREL - donne procuration à Olivier POLITANO, Marie-José PENOUILH, Olivier POLITANO, Sandrine ROUSSEAUX - donne procuration à Mireille MONNIER, Claire SULMONT ROSSE, Catherine VERGELY VANDRIESSE, Marianne ZELLER

Collège des usagers : Charles BUGNOT, Pierre-Antoine NOCETO, Yoga Lucie SOPOUDE, Thierry TRAN

Personnalités extérieures :

Emeric LIMAGNE - CGFL

Hélène POIRIER - AGROSUP DIJON

Personnalités invitées à titre consultatif :

Pierre Etienne THEPENIER - Directeur des Ressources Humaines – uB

Laurence BRONNER – Responsable du Service personnel Enseignants - uB

31 membres de la Commission de la Recherche présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10 h20

1. Informations du Président

Point sur la situation sanitaire

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Académique que la situation sanitaire est stable sur le campus de l'uB. Le dernier recensement de la cellule COVID en collaboration avec l'Agence Nationale de la Santé (ARS) fait état de 24 cas positifs chez les étudiants et 3 chez les personnels. Hier après-midi un cluster de 5 étudiants à l'UFR STAPS a été découvert. Les personnes concernées ont été isolées.

Suite à l'apparition d'un cluster à la Résidence Internationale Etudiante (RIE) - environ 400 logements, dont 350 occupés actuellement - une campagne de dépistage a été organisée les 12 et 13 mars 2021 avec l'aide de l'ARS et de la Croix Rouge : 7 cas positifs supplémentaires ont ainsi été détectés, les étudiants concernés ont été pris isolés et pris en charge. Monsieur le Président indique également qu'un cluster a été détecté à la résidence universitaire Mansart. La situation a été gérée par le CROUS.

Monsieur le Président constate qu'il est nécessaire de faire de la prévention et appel à des médiateurs pour inciter les étudiants à se faire tester car ils se sentent très peu concernés.

Etats généraux de la formation

La première phase (phase bilan) est achevée. 286 réponses exploitables ont été reçues. Une seconde phase (phase de concertation) va débuter le 29 mars prochain, elle se terminera le 2 avril 2021 avec un thème différent chaque jour.

Budget 2020

Monsieur le Président indique que le résultat comptable du budget 2020 fait apparaître un excédent de 13 millions d'euros. Cet excédent est en partie lié à la crise sanitaire (moins de missions, baisse de l'utilisation des fluides, ...) ainsi qu'à la réforme de l'apprentissage (baisse de la taxe d'apprentissage mais très largement compensée par une augmentation du nombre de contrats d'apprentissage). De plus, le MESRI a transmis très tardivement les notifications de crédits, ce qui n'a pas permis de mettre en place les recrutements attendus. Cet excédent intègre le fonds de roulement et ne peut donc être utilisé que pour des opérations d'investissement. Cela ne réduit pas la question du déséquilibre budgétaire (GVT, dégel des postes, ...).

Après avoir rencontré la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP), Monsieur le Président espère pouvoir obtenir une enveloppe de rééquilibrage budgétaire. Il ajoute que la notification du budget 2021 n'a toujours pas été transmise suite à la phase 1 du dialogue stratégique et de gestion qui s'est déroulé en novembre 2020 alors que la phase 2 va débuter.

Plaquette "L'université de Bourgogne face à la COVID-19, deuxième bilan - provisoire - d'une situation sanitaire inédite"

Monsieur le Président informe les membres de la Commission de la sortie du dossier "L'université de Bourgogne face à la COVID-19, deuxième bilan - provisoire - d'une situation sanitaire inédite" sur la période de septembre 2020 à février 2021. Ce document fait la synthèse de ce qui a été mis en place, des actions menées en concertation avec la communauté universitaire, ainsi que les choix et les orientations arrêtés pendant la crise sanitaire.

Nadine MILLOT confirme les propos de Monsieur le Président sur le fait que les étudiants se sentent peu concernés par les tests. Elle ajoute avoir été confrontée à cette situation – une étudiante signalant des symptômes de fièvre mais ne se faisant pas dépister pour autant. Monsieur le Président répond que cela démontre bien la nécessité d'actions de prévention et médiation pour inciter les jeunes à se faire dépister. Des campagnes de tests massifs sur plusieurs établissements confirment bien ce phénomène.

Maxence ROULLIAT souligne que les médecins généralistes conseillent un isolement de 7 jours pour éviter de faire un dépistage systématique. Des objectifs d'éducation thérapeutique doivent être mis en place. Cela nécessite un travail sur le long terme, en concertation avec l'ARS, qui n'a pas été suffisamment développé à ce jour dans les universités.

Nadine MILLOT demande un point d'information sur l'avancement de la campagne de vaccination pour les personnels de l'uB. Monsieur le Président répond que l'uB a reçu 80 doses de vaccin mais que la campagne de vaccination a été interrompue suite à la décision de suspendre le vaccin astrazeneca. Maxence ROULLIAT précise que beaucoup d'étudiants en santé se sont fait vacciner.

Maxence ROULLIAT demande quels projets sont envisagés pour utiliser l'excédent de 13 millions du budget 2020. Monsieur le Président indique que la plaquette de l'uB "L'université de Bourgogne face à la covid-19 - 2ème bilan" précise en page 10 les investissements qui seront réalisés et leurs financements (plan de relance de l'état ; Contrat de Plan Etat-Région (CPER) ; Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) ; ...). Si le fonds de roulement de l'établissement s'élève à 66 millions d'euros, il est composé de plusieurs postes non mobilisables imposés par la loi : environ 20 millions fléchés sur la réserve de fonctionnement de l'uB (30 jours) ; environ 30 millions fléchés sur des investissements déjà engagés ; 4,5 millions mobilisés avec l'accord du rectorat pour équilibrer le budget. Tout cela démontre que les marges sont relativement faibles à l'échelle du campus et ses sites territoriaux, de ses 36 000 étudiants et 2 800 personnels. En matière d'équilibre budgétaire et de masse salariale, il n'est pas possible de recruter des fonctionnaires sur des fonds qui ne sont pas pérennes.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de la séance du 7 décembre 2020

| | | |
|---------------------|---|-------------------------|
| Vote CAc | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 59 | Suffrages exprimés : 59 |
| | Ne prend pas part au vote : __ | Contre : __ |
| | Abstention : __ | Pour : 59 - unanimité |

3. Nombre d'emplois de professeur des universités à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation à la rentrée 2021

Laurence BRONNER indique que le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié portant dispositions statutaires des enseignants-chercheurs dispose, dans son article 51, que « le président ou le directeur de l'établissement

fixe le nombre d'emplois de professeur des universités à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation, après avis du conseil académique en formation plénière ».

La publication d'un poste de professeur des universités en 6ème section (Sciences de gestion - Management et marketing des arts et de la culture) à l'INSPE au titre de l'article 46 du décret 84-431 a été soumise à l'approbation du conseil académique plénier du 15 septembre 2020. Cependant, la publication de ce poste, soumise à contingentement, n'a pas été autorisée par le Ministère au titre de l'article 46 pour la rentrée 2021.

Aussi, l'INSPE souhaite réserver ce poste à la mutation au titre de l'article 51 du décret précité.

Le Conseil Académique plénier doit par conséquent se prononcer sur la publication d'un emploi à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation à la rentrée 2021.

| | | |
|---------------------|--|---|
| Avis CAc | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 57 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __ | Suffrages exprimés : 57 Contre : __ Pour : 57 - unanimité |

4. Le schéma directeur du handicap de l'uB

M. Tizio, Vice-Président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale, présente le schéma directeur du handicap. Il remercie Mme Vanessa David-Vaizant et M. Jean-Baptiste Walter, chargés de mission campus inclusif, action sociale et Handicap pour la réalisation de l'élaboration de ce schéma ainsi que l'ensemble des acteurs qui ont contribué par leur disponibilité et leur expertise.
Cette présentation se fait en 2 temps :

1/ Le contexte d'élaboration de schéma directeur du handicap (SDH) à l'uB

Le SDH est une obligation réglementaire des établissements de l'enseignement du supérieur depuis 2013. Au-delà de cette obligation, il a été construit au sein de l'uB une véritable volonté politique de promouvoir l'inclusion de tous (étudiants et personnels) en situation de handicap à l'uB.

Ce document est conçu comme « un point de départ » à la fois d'un état des lieux et des axes d'améliorations et d'innovations qui seront amenés à évoluer et à s'enrichir. C'est un schéma qui sera pluriannuel et évolutif. Ce travail va continuer à associer le plus largement possible, les différents acteurs dans l'élaboration du schéma. Il s'adresse aux étudiants, personnels mais aussi aux intervenants extérieures (secteur associatif, les collectivités locales...).

Pour l'année 2019-2020, 856 d'étudiants se sont déclarés en situation de handicap sur Parcoursup mais 500 demandes d'aménagements d'études ont été recensées par le Service de Santé Universitaire (SSU). La déperdition s'explique par les admissions et par le fait que les étudiants déclarés en situation de handicap avant de rentrer à l'uB, n'ont pas poursuivi la démarche à la rentrée.

Une très grande majorité des handicaps sont liés à des troubles invisibles, ce qui peut poser la question du repérage de ces différents étudiants.

En 2019, 77 personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ont été identifiés : 66 personnels BIATSS et 11 personnels enseignants ou enseignants-chercheurs. L'obligation réglementaire est de passer à 6% des personnels bénéficiant de l'obligation d'emploi, en deçà l'uB devra payer des pénalités assez importantes. Nous sommes à 2,79 % à l'uB en 2019. Au-delà de l'obligation, il faut aller plus loin car le maître mot c'est l'inclusion.

L'uB s'intéresse depuis longtemps à la question du handicap, il existe déjà un ensemble d'initiatives souvent mal connues. On a un devoir de coordination et de communication de ces initiatives autour des composantes.

Un travail important de mise en accessibilité des bâtiments a démarré depuis 2015, qui a été ralenti par le PREF (Plan de Retour à l'Equilibre Financier), mais la relance et l'utilisation du fonds de roulement va permettre de relancer l'accessibilité de ces bâtiments.

2/ Les 3 axes d'amélioration de la prise en charge du handicap à l'uB

1. Accueil des étudiants et des personnels présentant un problème de santé ou de handicap :

- . faire de l'uB un campus « handi-accueillant », avec notamment le développement d'un plan interactif de l'uB pour permettre d'améliorer l'accessibilité de tous ;
- . renforcer l'information auprès des lycéens, cela passerait notamment par la création d'un guide de l'étudiant en situation de handicap à l'uB, d'un dispositif de rencontres lycée-université autour de ce sujet. M. Tizio souhaiterait mettre en route ces 2 actions dès la rentrée 2021 ou plus sûrement à la rentrée 2022 ;
- . améliorer l'accueil des étudiants en situation de handicap, il s'agit bien d'améliorer ce qui existe déjà dans l'établissement avec les différents acteurs, notamment le SSU, la mission handicap, de mettre en place des aides qui soient le plus adaptées et le plus personnalisées à chaque étudiant. Il conviendrait de recenser le matériel pour pouvoir le redéployer si besoin ;
- . améliorer l'accueil des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ou en situation de handicap. Cela passerait par de la communication, avec l'élaboration d'un guide d'accueil qui accompagnerait les personnels en situation de handicap. Il prévoit cette mesure pour 2022.

2. Accompagner pour favoriser l'inclusion des étudiants et des personnels présentant un problème de santé ou de handicap :

- . poursuivre et développer l'accompagnement des étudiants avec le SSU, la mission handicap, les référents handicap, la commission pluridisciplinaire en apportant des améliorations pour développer cet accompagnement, des conditions d'études plus favorables et permettre aux étudiants un mieux vivre sur le campus ;
- . accompagner les étudiants jusqu'à la thèse avec les contrats doctoraux handicap, car on se rend compte que seul 1% des étudiants vont jusqu'à la thèse. Cela est dommage car il existe des contrats doctoraux dédiés pour ces étudiants en situation de handicap. Par le passé il n'a été fait qu'1 demande de ce type de contrat ;
- . développer une politique de recherche en matière de handicap, la recherche dans ce domaine est une valeur ajoutée très importante ;
- . poursuivre et améliorer l'accompagnement des personnels par la commission handicap avec un rôle qui peut devenir plus important, par un ensemble de dispositifs qui doivent permettre aux personnes en situation de handicap de mieux vivre leur travail mais aussi le temps passé sur le campus. M. Tizio précise que le maître mot de ces schémas directeurs du handicap c'est aplanir l'obstacle des situations de handicap afin que étudiants et personnels puissent poursuivre leur projet professionnel ou de vie au sein de l'uB ;
- . faciliter le retour à l'emploi après une longue maladie ou le reclassement des personnels grâce à des dispositifs personnalisés.

3. Favoriser l'insertion professionnelle et le recrutement :

- . développer l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap vers des emplois qui pourraient leur être adaptés ;
- . favoriser et développer le recrutement de personnels en situation de handicap, c'est un travail sur lequel on doit pouvoir progresser à la fois sur le plan emploi BIATSS mais aussi sur l'emploi des personnels enseignants et enseignants chercheurs. Il existe des concours réservés aux enseignants/enseignants-chercheurs.
- . développer une politique d'achats réservés, par exemple s'orienter vers des établissements d'aide par le travail, qui emploient déjà des personnes en situation de handicap.

En conclusion M. Tizio rappelle que le schéma directeur du handicap est un document qui a vocation à sensibiliser et communiquer autour de la situation de handicap auprès de toute la communauté universitaire.

Ce schéma directeur est disponible sur le site, il est très documenté. Il concerne précisément les étudiants, les personnels avec une action importante de sensibilisation et de communication. M. Tizio précise que c'est sans doute grâce à cette coordination de la communication, qui est désormais nécessaire, que l'on a pu se repérer dans les différentes initiatives prises par l'uB.

Ce document qu'il qualifie comme collaboratif puisqu'il a été réalisé à la suite de nombreuses réunions, a été présenté et amendé par un groupe de travail autour de différents acteurs (étudiants, représentants associatifs). Il a été soumis au comité technique du 2 mars dernier qui a donné un avis positif à l'unanimité. L'objectif étant de pouvoir présenter chaque année les évolutions de ce schéma.

Questions diverses :

M. Magnien indique que le CROUS a obtenu une subvention de la part de la Région pour constituer un plan interactif (projet de cartographie). Il indique la complémentarité des projets menés et propose qu'une discussion soit menée à ce sujet.

M. Roulliat remercie pour ce projet ambitieux et réalisable. Il parle de sensibiliser tous les étudiants sur cette notion de handicap car la plupart d'entre eux sont non visibles et de ce fait sont vite écartés. Selon lui, le handicap ne doit pas être un obstacle pour les études mais aussi pour la vie étudiante. Il serait intéressant que les tutorats soient bien formés sur le sujet.

M. Tizio précise que les axes d'amélioration sont réalisables car c'est le fruit d'un travail collaboratif, de rencontres avec les différents acteurs, de porteurs d'initiatives qui ont expliqué ce qui était a priori possible de faire. C'est la raison pour laquelle il y a cet aspect de faisabilité.

Mme Vaisant intervient en indiquant que toutes les actions menées sur le campus intégreront également les étudiants en situation de handicap. Des campagnes d'information et de sensibilisation seront menées à différents niveaux dès l'entrée à l'uB. Ces campagnes engloberont toutes formes de discrimination et le handicap sera intégré dans ces sensibilisations à la rentrée.

Des tuteurs seront recrutés et si nécessaire seront formés aux différents handicaps tel que l'autisme.

Un travail sera mené avec l'AHSCuB, Association HandiSport Culture de l'université de Bourgogne, qui aidera sur plusieurs actions au cours de l'année. Parmi ces actions, la volonté est de mettre en place des tutorats inversés, il s'agit que des étudiants en situation de handicap à l'uB puissent accompagner des premières années sans handicap pour montrer que, finalement le handicap n'est pas un handicap et qu'un étudiant avec handicap peut être le tuteur d'un étudiant sans handicap.

Une commission sera créée avec des étudiants volontaires avec tous les troubles du handicap, pour mieux comprendre et réfléchir ensemble sur chaque type de handicap et son propre accompagnement.

M. Walter rajoute qu'il faut rentrer dans une démarche qui participe à ce qui se fait soit en tant que bénéficiaire soit en tant qu'acteur. L'idée est d'associer, d'interagir et de faire ensemble : c'est la volonté de ce schéma et la philosophie dans lequel il s'inscrit.

Mme Sibourg indique que ce document lui tient particulièrement à cœur car elle a, elle-même, un handicap moteur. Elle trouve ce schéma intéressant par plusieurs aspects dont le renforcement des circuits d'informations auprès des lycéens. Elle précise qu'en début d'année, au sein de l'UNEF de Bourgogne, de nombreux arrivants sont en demande d'aides et de questions sur les démarches.

Elle trouve que c'est une bonne idée que les référents handicap facilitent la vie étudiante des personnes en situation de handicap et salue le travail essentiel de l'AHSCuB -Association HandiSport Culture de l'uB- qui a un rôle important à jouer au sein de l'uB.

Elle souligne quelques aspects critiques à apporter à ce document, il s'agit de la moindre importance concernant les handicaps invisibles qui ne sont pas repérables au premier regard et qui peuvent mener à la ségrégation et au harcèlement. Certains de ces étudiants sont harcelés par leur camarade, se sentent mal à l'aise vis-à-vis des enseignants qui ne connaissent pas leur handicap et abandonnent car ils ne trouvent pas le bon interlocuteur pour répondre à leur mal-être ou leur problématique.

D'autres handicaps provenant des maladies mentales doivent aussi être pris en charge ainsi que le renforcement du numérique. Un énorme pas en avant a déjà été mené et aidé les porteurs des troubles suivants : phobies sociales, agoraphobie, dépressions sévères. Ils ont pu suivre leurs cours en toute quiétude grâce au distanciel. Il serait intéressant, quand la situation redeviendra « normale » de ne pas abandonner les enseignements numériques à 100 % mais de les repenser pour les mettre au service de l'inclusion.

Mme Sibourg conclut en soulignant que ce schéma directeur du handicap est un énorme pas en avant de par ses propositions, et il est essentiel que l'uB puisse être à la pointe de tous ces types de handicap. Elle serait ravie avec l'UNEF d'aider sur la question.

Le Président remercie Mme Sibourg pour ce témoignage et ses propositions.

Il salue la qualité du travail réalisé et s'associe à cette démarche en remerciant Mme Vaisant et M. Walter. Il souligne cette volonté d'améliorer les choses, le réalisme et le souffle donné. Il met en avant l'aspect du handicap invisible qu'il juge redoutable et souligne l'ignorance de ces troubles.

Les handicaps invisibles constituent 88% des handicaps, il faut donc faciliter la prise en considération de ces handicaps qui échappent à notre attention. Deux actions sont à mener à l'égard de la communauté, il s'agit de sensibiliser sur ce sujet mais aussi d'aider les personnels et étudiants en situation de handicap à mieux s'assumer. C'est un gros travail collectif qui intéresse tout le monde dans la communauté.

Mme Vaisant précise que des interventions vont être effectuées auprès des lycéens pour indiquer que l'université de Bourgogne met en place un accueil et un accompagnement pour toutes formes de handicap. Un guide de l'étudiant en situation de handicap va être créé et distribué au CIO et lors des échanges dans les lycées. Elle remercie le SSU ainsi que Mme Auroux pour son aide importante pour la création du schéma. Il est prévu une campagne d'information, de présentation auprès de toutes les UFR sur tous les sites ainsi qu'un recrutement de 2 référents par UFR, 1 référent enseignant pour la partie pédagogique et 1 référent administratif. Ces recrutements aideront ces jeunes à mieux vivre leur quotidien, leurs difficultés.

M. Tran met en exergue le fait qu'il faille absolument sensibiliser les encadrants, car la relation doctorant-encadrant est sensible. Selon lui, il faudrait rendre obligatoire la sensibilisation des encadrants de thèse vis-à-vis du handicap.

Le Président répond que c'est dans la relation enseignant-étudiant d'une manière générale, y compris dans le travail de thèse. Nous avons tous à développer cette responsabilité que ce soit en TD, en TP ou dans un travail d'accompagnement d'un travail de recherche.

M. Tizio indique que le point soulevé sur la sensibilisation des encadrants en thèse est intéressant, et pourrait faire l'objet d'une formation au sein des écoles doctorales. C'est une idée intéressante qu'il retient.

M. Roulliat intervient sur l'intégration des notions du handicap ainsi que l'accès des étudiants dans les études de santé, qui sont peu développées. Il propose des stages pour découvrir ces notions de handicap, sur la prise en charge et sur la mise en confiance de pouvoir en parler.

Mme Lahaie salue cette belle initiative et retient le mot « humain » cité par le Président, qui l'a interpellé et qui fait du bien. Elle demande que l'on sensibilise les chefs de service des personnels BIATSS. Elle questionne sur la notion du handicap caché, peut-on parler aussi de maladies mentales comme l'anxiété ou autres ? A titre personnel, elle vit cela comme un handicap. Mme Lahaie travaille à l'IUT et propose de faire partie de l'équipe en tant que référent administratif.

Le Président répond que toutes les bonnes volontés sont bienvenues et que l'humanité a été mise en avant, maintenant il faut la mettre en application. Il ajoute que la sensibilisation est déterminante et qu'il faut tous s'éduquer dans cette démarche.

Mme Lahaie rappelle que la sensibilisation est une démarche très importante et qu'il faut continuer cette action auprès des personnels mais aussi auprès des enseignants et étudiants. Tout le monde doit être traité de la même façon au sein de l'uB.

Le Président dit que c'est l'objectif majeur et que l'un des instruments est ce schéma du handicap. Il faut que l'on continue à travailler, chacun à sa mesure et avec ses moyens, mais aussi avec l'institution. Il faut mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs qui sont nécessaires pour résorber cette différenciation qui n'est pas légitime.

Mme Vaisant remercie Mme Lahaie et précise que la volonté est aussi de former et de sensibiliser tous les encadrants et les responsables sur le fait de bien accompagner au retour à l'emploi un collègue de travail, qui reprend ses fonctions.

Le Président trouve le schéma formidable et réitère ses félicitations pour le travail réalisé. Il remercie M. Tizio, Mme Vaisant, M. Walter, Mme Auroux et le collectif en général et rappelle que c'est l'affaire de tous.

Le schéma directeur du handicap est voté à l'unanimité, le Président voit un signe d'encouragement au travail qui commence et qui va se poursuivre définitivement.

| | | |
|-------------|---|-------------------------|
| | Favorable à l'unanimité | |
| Avis | Membres élus présents ou représentés : 48 | Suffrages exprimés : 48 |
| CAC | Ne prend pas part au vote : __ | Contre : __ |
| | Abstention : __ | Pour : 48 - unanimité |

Fin séance : 12 h 13